NL/SS

IVRY S/SEINE

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE MAURICE GUNSBOURG (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Maurice Gunsbourg par l'Entreprise Jean Lefèbvre – 20 rue Edith Cavell – 94400 Vitry-sur-Seine, agissant pour le compte de la SADEV94 – 31 rue Anatole France – 94306 Vincennes Cedex (mise en œuvre d'un revêtement de chaussée),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes rue **Maurice Gunsbourg** à compter du **27 avril 2023** jusqu'au **5 mai 2023 sur 2 jours ouvrés consécutifs de 7 heures** à **18 heures :**

- **Rue barrée au niveau du carrefour formé avec l'avenue Jean Jaurès,** sauf aux riverains **:**
  - la **circulation** sera **déviée**
    - ✓ dans un sens par l'avenue Jean Jaurès, la place Léon Gambetta, le boulevard du Colonel Fabien et l'avenue de l'Industrie
    - ✓ dans l'autre sens par la rue Constantin (Vitry-sur-Seine), le quai Jules Guesde (Vitry-sur-Seine) et l'avenue de l'Industrie
  - **mise en impasse** (double sens de circulation) depuis l'avenue Jean Jaurès pour les riverains et livraisons uniquement du tronçon compris **entre l'avenue Jean Jaurès et le N°34,**
- **Neutralisation du cheminement piéton côté pair** sur le tronçon compris **entre le N°34 et l'avenue de l'Industrie :** la circulation des piétons sera déviée **sur le trottoir impair** où un **cheminement d'au moins 1,40 m** sera **en permanence conservé et sécurisé** par les traversées existantes au carrefour formé avec l'avenue de l'Industrie,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

IVRY S/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Entreprise Jean Lefèbvre – 20 rue Edith Cavell – 94400 Vitry-sur-Seine.

FAIT EN MAIRIE, LE 18 AVR. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 132 Val-de-Marne

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 19 AVR. 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 132 Val-de-Marne

Nathalie Leberthon